

**Pôle Moyens Opérationnels et Logistiques
Groupement Gestion des Risques**

Service prévention

Intitulé du poste	Préventionniste, Adjoint au chef du service prévention
Cadre statutaire	Catégories A et B
Filière	Sapeur-pompier professionnel
Cadre d'emploi	Lieutenant à capitaine
Rattachement hiérarchique	Chef du service prévention
Définition	<p>Dans un établissement recevant du public analyse les risques en présence et préconise, par des avis et des conseils techniques, les mesures les plus adaptées pour limiter les effets d'un sinistre.</p> <p>Supplée le chef de service.</p> <p>Participe à l'organisation pratique du service.</p> <p>Assure la veille réglementaire des textes officiels.</p>
Autonomie et responsabilités	<p>Placé sous l'autorité fonctionnelle du responsable départemental de la prévention.</p> <p>Autonomie relative dans l'organisation du travail.</p> <p>Missions définies et suivies par le chef de service.</p> <p>Relais d'informations avec le chef de service.</p> <p>Missions et activités fixées par le cadre réglementaire.</p> <p>Autonomie et responsabilité individuelle importantes au titre de ses prérogatives réglementaires et en sa qualité de rapporteur des commissions de sécurité.</p> <p>Compte rendu fréquent et retour d'information au titre de la prise de décision auprès du responsable départemental de la prévention.</p> <p>Représente le directeur départemental des services d'incendie et de secours dans le cadre des commissions de sécurité.</p>
Relations fonctionnelles	<p>Contacts permanents d'information avec les services du SDIS : services prévention, prévision, opération, technique, le CTA-CODIS et les autres entités du SDIS : groupements, centres de secours.</p> <p>Contacts fréquents avec les usagers et les pétitionnaires.</p> <p>Relations régulières avec les services urbanisme des collectivités, les services déconcentrés de l'Etat, les chefs d'établissement, les organismes techniques de contrôle, les bureaux d'étude, les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre</p>

	Relations avec les autorités investies des pouvoirs de police (préfet, maire, police, gendarmerie) et les partenaires institutionnels de la sécurité civile, les élus.	
Moyens techniques	Moyens informatiques et bureautiques ; logiciel spécialisé en prévention (SIS PREV), bases de données (site internet), AVIS'AU. Téléphone, ordinateur portable, VL de Service	
Activités principales et compétences		
Activité 1 : Instruction des dossiers de demande de création, de modification, d'aménagement des établissements recevant du public		
Savoir	Savoir-faire	Savoir-être
Rôles et attributions réglementaires des pouvoirs publics et des SDIS en matière de prévention. Méthodes et techniques d'intervention opérationnelle. Code de l'urbanisme, de la construction, de l'habitation, code du travail. Classements et dispositions réglementaires relatives aux ERP ; cadre juridique et jurisprudentiel. Doctrines départementales en matière de risque de panique et de sécurité publique. Normes techniques et de sécurité. Notices de sécurité. Terminologie du bâtiment et du génie civil. Techniques d'analyse de risque. Techniques rédactionnelles, écrits administratifs, rapports d'étude. Logiciels spécialisés de gestion des fichiers des ERP ; outils informatiques d'assistance à l'instruction.	Conseiller en amont de l'instruction, les autorités administratives, le pétitionnaire les maîtres d'ouvrages, les exploitants sur la réglementation applicable en matière de Sécurité. Contrôler la recevabilité du dossier au vu du bordereau d'envoi. Identifier la réglementation applicable et vérifier la conformité du projet. Rédiger des études et analyser les risques particuliers d'un projet par rapport à son environnement réglementaire. Proposer et présenter des prescriptions et un avis technique à la commission de sécurité. Alimenter et actualiser les bases d'information. Conduire des études et rédiger des avis relatifs à la sécurité dans les bâtiments d'habitation, les locaux soumis au code du travail.	Se positionner dans la chaîne d'instruction des dossiers, Adapter son savoir en fonction des différentes caractéristiques du dossier.
Activité 2 : Participation aux visites et animation de la commission de sécurité		
Savoir	Savoir-faire	Savoir-être
Constitution, rôle et attributions des commissions de sécurité. Techniques et dispositifs d'intervention sur les bâtiments. Méthodes de construction, caractéristiques des matériaux de construction, architecture. Types et fonctionnement des installations de sécurité. Pédagogie appliquée à la prévention et à la sécurité. Techniques d'animation.	Analyser le dossier technique, l'historique du bâtiment et les caractéristiques du projet. Préparer les documents nécessaires au bon déroulement et à l'animation de la visite de la commission de sécurité. Faire procéder aux essais des installations de sécurité. Renseigner les membres de la commission de sécurité sur les niveaux de sécurité et de risque du bâtiment.	Savoir se situer au sein des commissions de sécurité. Etre ouvert aux préoccupations des différents partenaires. Etre pédagogue dans son discours de préventionniste.

Connaissance des jeux d'acteurs et des positionnements institutionnels.
Connaissance de l'analyse du risque

Renseigner les membres de la commission de sécurité et de risque du bâtiment.
Apporter des avis et des arguments techniques pour animer les échanges au sein de la commission de sécurité.
Rédiger un rapport technique de visite à la commission.
Alimenter et actualiser les bases d'information et la documentation opérationnelle.

Activité 3 : Information et conseil sur la réglementation applicable en matière de sécurité incendie et de risque de panique

Savoir	Savoir-faire	Savoir-être
	<p>Ecouter et conseiller les demandeurs sur la faisabilité d'un projet et les procédures à suivre. Informers les autorités administratives, le pétitionnaire les maîtres d'ouvrages, les exploitants, les usagers sur la réglementation applicable en matière de sécurité. Conseiller les autorités investies de pouvoir de police sur les aspects de sécurité incendie et de panique. Apporter un conseil technique en interne au SDIS à partir des avis de la commission de sécurité et de l'évolution réglementaire.</p> <p>Conseil et formation en matière de prévention opérationnelle.</p> <p>Présidence des jurys d'examen pour l'obtention du diplôme d'agent des services de sécurité incendie (Services de sécurité incendie et d'assistance à personnes, SSIAP).</p>	<p>Qualités relationnelles Sens de l'écoute</p>

Activité 4 : Remplacement du chef de service en cas d'absence

Savoir	Savoir-faire	Savoir-être
<p>Gestion des flux – organisation de l'activité</p>	<p>Piloter, coordonner en l'absence du chef de service</p> <p>Définir et négocier les missions et objectifs prioritaires et les résultats attendus</p> <p>Assurer la continuité du service</p> <p>Assurer la suppléance du chef de service et représenter le service en son absence</p>	<p>Réactivité Adaptabilité Qualité relationnelles</p>

Activité 5 : Astreinte opérationnelle de groupe

Cf. Fiche chef de groupe

Activité 6 : Astreinte opérationnelle de colonne

Cf. Fiche chef de colonne

Prérequis

Chef de groupe ou chef de colonne.
PRV2

Conditions d'exercice

Travail en bureau.
Déplacements fréquents sur le département.
Horaires irréguliers avec amplitude variable, travail possible les week-ends, jours fériés.
Grande disponibilité, sens du relationnel.
Profession réglementée nécessitant une inscription sur la liste annuelle
Départementale d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine
de la prévention.

Poste occupé par

Signature de l'agent :

Signature du chef de groupement :

Date de mise à jour :